



02127748

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

Déposé au greffe du tribunal de commerce

de 10-10-2002
le

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

24

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → n°

2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts)

BELMMAR

3. Forme juridique (en entier)

SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

AVENUE CHARLES WOESTE N° 107/1
1090 JETTE

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

BRUXELLES EN DEMANDE X121728

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

BE EN DEMANDE

7. Objet de l'acte

DEMISSION & NOMINATION DU GERANT
A.G.E 18/09/02.

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections; il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé; utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

PAR DECISION DE L'A.G.E. DU 18/09/02, IL EST DECIDE A L'UNANIMITE D'ACCEPTER LA DEMISSION DE MADAME CARVALHO MARINHO MARIA LUISA ET DE MONMMER MONSIEUR MONTEIRO MARIA JOSE DOMICILIEE RUE DE MOSCOU N° 29 A 1060 BRUXELLES AU POSTE DE GERANT. SON MANDAT EST GRATUIT.

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

MONTEIRO MARIA JOSE, GERANT.

Numéro du chèque ou de l'assignation :

Signatures + Nom et qualité

Numéro du compte :

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page.